

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Éric PROVOST, président.

Convocation transmise le 12 mai 2026.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
	<i>Non désigné</i>		X	<i>Non désigné</i>		X
CC ESTUAIRE ET SILLON	CAILLON Vincent	X		VILOUX Ludovic		X
	DOUAUD Romain	X		BREZEL Pascal	X	
	POTIRON Gwendoline		X	CHARLIER Romain	X	
	ROCHAULT François	X		PERON Alain		X
	COUTELLER Hélène	X		CADOT Marie-Jeanne		X
	MÉNAGER Stéphane	X		BONNET Pierrick		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		TRANCHANT Emilie		X
	CAMBRE Grégory	X		MOY Jérémy	X	
	LEGOFF Jean-Marc	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	LE BERRIGAUD Yoann	X		ROY Patricia	X	
	PATÉ Véronique	X		DUMEZ Nicolas		X
	DEMARTY Olivier	X		MILLET Frédéric	X	

	RENOULT Antoine	X		SOUCHU Jean-Michel		X
	SEILLER Wandceslas	X		FRÉCON Thomas		X
	MORACCHINI Aude	X		DESMAS Philippe	X	
<b>CC REGION DE BLAIN</b>	ARCANGELI Jean-Pascal	X		GASNIER Stéphane	X	
<b>SAINT NAZAIRE AGGLO</b>	PROVOST Éric	X		FAILLER Mathieu		X
	OCTOR Dennis	X		COTTA Christophe		X
	RAHER Rémi		X	CAZIN Fabien	X	
	AUFORT Claude	X		DUPONT Laurence		X
	MIAULT Vincent	X		LANNON Annie	X	
	LE ROUX Aurélien	X		DUBOIS Paul		X
	LE COADOU Laurence	X		GUIHO Éric	X	
	GUIHARD Christian	X		BRAULT HALGAND Nicolas	X	
	SALAÜN Raphaël	X		YVIQUEL Jean-Paul	X	
	FREOUR Philippe	X		SACQUET Jean-Luc	X	
	BLOUET Grégory	X		JOURNET Brice	X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
<b>CSGBM</b>	GUEDES Marinette	X				

**TOTAL PRESENTS** (titulaires + suppléants + associés) = 25 + 14 + 1 = 40

**TOTAL VOTANTS** (titulaires ou suppléants) = 25 + 2 = 27

**QUORUM = oui**

Secrétaire de séance : Vincent MIAULT

## DÉLIBÉRATION N°2026-11

### OBJET : Election Vice-présidents

Les Vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (L.2122-7-2). Ils sont chargés de se substituer au Président si ce dernier est absent. Ils sont également chargés d'assister le Président en présidant notamment des commissions ad-hoc.

Il est proposé d'élire les 2 Vice-présidents :

1<sup>er</sup> Vice-président :

Olivier DEMARTY se déclare candidat. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour :27 votants

Monsieur DEMARTY Olivier : 20

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 2

**Monsieur DEMARTY Olivier, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-président du SBVB.**

2<sup>ème</sup> Vice-président :

MÉNAGER Stéphane se déclare candidat. Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour :27 votants

Monsieur MÉNAGER Stéphane : 25

Bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 0

**Monsieur MÉNAGER Stéphane, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président du SBVB.**

Certifié conforme,  
Fait à PONTCHATEAU,  
Le 19 mai 2026

Le Président,  
Monsieur Éric PROVOST



*Le président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché le ... mai 2026 et transmis en préfecture le ... mai 2026*

*La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le président du comité syndical dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative).*